

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 65
Reçu en Préfecture le : 05/04/2023
ID Télétransmission : 033-213300635-20230404-129453-DE-1-1

**Séance du mardi 4 avril 2023
D-2023/99**

Date de mise en ligne : 07/04/2023

certifié exact,

Aujourd'hui 4 avril 2023, à 14h06,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Pierre HURMIC - Maire

Sauf de 21h10 à 21h20, présidence de Madame Claudine BICHET
Suspensions de séance de 14h55 à 15h00 et de 19h50 à 20h05

Etaient Présents :

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF MEUNIER, Monsieur Amine SMIHI, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard G BLANC, Madame Céline PAPIN, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Sandrine JACOTOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Madame Tiphaine ARDOUIN, Monsieur Baptiste MAURIN, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Pascale ROUX, Madame Brigitte BLOCH, Madame Isabelle ACCOCEBERRY, Madame Isabelle FAURE, Monsieur Francis FEYTOUT, Madame Eve DEMANGE, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Matthieu MANGIN, Monsieur Guillaume MARI, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Monsieur Stéphane GOMOT, Madame Charlee DA TOS, Monsieur Marc ETCHEVERRY, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne FAHMY, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Aziz SKALLI, Monsieur Thomas CAZENAVE, Madame Catherine FABRE, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Monsieur Nicolas PEREIRA, Monsieur Philippe POUTOU, Madame Myriam ECKERT,

Monsieur Stéphane PFEIFFER, Monsieur Bernard- G BLANC, et Madame Fannie LE BOULANGER sont partis de 16h05 à 17h55, Madame Brigitte BLOCH absente à partir de 17h50, Monsieur Fabien ROBERT absent à partir de 18h09, et Monsieur Radouane-Cyrille JABER absent à partir de 18h15

Excusés :

Madame Sylvie JUSTOME, Madame Servane CRUSSIÈRE, Madame Léa ANDRE, Madame Nathalie DELATTRE, Madame Evelynne CERVANTES-DESCUBES, Monsieur Bernard-Louis BLANC,

***Parc de stationnement des Grands Hommes par la ville de
Bordeaux à la Métropole - Complément sur le transfert de
propriété du parc de stationnement des Grands Hommes -
Décision - Autorisation***

Madame Delphine JAMET, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibérations concordantes n°D-2015/299 et D2017/63 en ce qui concerne le conseil de la ville de Bordeaux et n°2015-483 et n°2017-108 en ce qui concerne le conseil de la Métropole, il a été acté le transfert en pleine propriété et à titre gratuit par la ville de Bordeaux à la Métropole du parc de stationnement des Grands Hommes situés à Bordeaux.

Ces délibérations et l'acte notarié de transfert de propriété du 23 novembre 2017 reçues par Maître Chambrière n'identifient comme parties constituantes du parking que des volumes parties de l'ensemble immobilier de la galerie des Grands Hommes cadastré sur la commune de Bordeaux section KO sous les numéros 179 et 267.

Les parties de trémies d'accès au parking sous parvis et voirie, situés en pourtour de l'ensemble immobilier entre les deux trémies ouvertes, sont hors de cet ensemble immobilier et ont été omises du transfert à Bordeaux Métropole, alors qu'elles constituent des éléments indissociables du parking et indispensables à son exploitation.

Ces parties de trémies constituent le lot n°2 de l'état descriptif de division en volumes de la parcelle cadastrée sous le numéro KO 268 déposé par acte en la forme administrative du 16 et 17 janvier 1990. Suivant le même acte, ce lot avait été cédé gratuitement par la Métropole à la ville de Bordeaux dans le cadre de la réalisation du projet d'aménagement et de construction sur la place des Grands Hommes.

Sans que ne soit remis en cause le transfert en pleine propriété et à titre gratuit opéré sur le parc des Grands Hommes, il apparaît nécessaire de le compléter par le lot n°2 de l'état descriptif de divisions en volumes en date du 16 et 17 janvier 1990.

Il est précisé qu'en application du code général de la propriété des personnes publiques, le transfert de propriété de ce lot est effectué sans déclassement préalable.

Ceci étant exposé, le lot 2 de l'état descriptif de divisions en volumes intéressant la parcelle cadastrée sur la commune de Bordeaux section KO 268 doit être transféré selon les mêmes formes et modalités que les volumes principaux du parc de stationnement des Grands Hommes.

Aussi, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Article 1 – céder à titre gratuit et en pleine propriété à Bordeaux-Métropole lot n°2 de l'état descriptif de divisions en volumes intéressant la parcelle cadastrée sur la commune de Bordeaux section KO 268 et constitué des trémies sous chaussée d'accès au parc de stationnement des Grands Hommes ;

Article 2 – d'autoriser Monsieur le maire à signer tous les documents afférents à cette opération de transfert en pleine propriété et tous actes et documents qui seront nécessaires audit transfert.

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ABSTENTION DU GROUPE BORDEAUX EN LUTTES

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 4 avril 2023

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Delphine JAMET